

consisterait à recueillir les documents relatifs à notre histoire, à publier des manuscrits, et à réimprimer des ouvrages devenus trop rares.

Ces améliorations importantes, l'Institut pourra les exécuter avec le temps, à mesure qu'il augmentera d'importance, surtout si la Législature lui vient en aide. Nous devrions être capables de faire autant que les autres institutions du pays. *La Société Littéraire et Historique* a déjà publié neuf volumes de conférences, plusieurs volumes de manuscrits et réédité les voyages de Jacques-Cartier. Sa bibliothèque compte au-delà de 10,000 volumes, et le nombre des membres est de 325, dont 50 sont d'origine française. Elle doit sa prospérité au zèle de ses membres et à l'encouragement qu'elle reçoit de la Législature. *L'Institut Canadien de Montréal* possède aussi une bibliothèque de 8,000 volumes, c'est-à-dire double de la nôtre, et une magnifique propriété au centre de la ville. *L'Institut Canadien d'Outaouais* est également prospère. Il compte 375 membres, lorsque la population française n'est que de 7,300 âmes; il donne des séances chaque semaine; il est même en voie d'acquérir une belle propriété. Ces états nous démontrent que ces sociétés sont en quelque sorte plus prospères que la nôtre. Rien ne nous empêche de mettre cette institution sur un pied d'égalité avec les autres, d'avoir comme la *Société Historique* de cette ville, les mêmes faveurs du gouvernement, si nous nous engageons à faire des publications littéraires et scientifiques. Il y a parmi les membres plusieurs députés, dont deux sont actuellement ministres de la province de Québec. Ils emploieront, sans doute, leur influence pour venir en aide à l'Institut. N'oublions pas que la Législature lui a déjà accordé £150 en 1853, et £50 chacune des quatre années suivantes. A Ontario, on s'est montré libéral sous ce rapport. Des sociétés du même genre reçoivent des octrois législatifs; *l'Institut Canadien d'Outaouais* et deux autres de la même ville ont chacun un octroi annuel de \$300.

Avec l'encouragement de la législature et le concours de tous les citoyens, cette institution atteintra le but des fondateurs, et arrivera à un haut degré de prospérité. Elle pourra souscrire à d'autres journaux et revues, acheter